



MOSELLE FIBRE

Objet : Budget Primitif 2022 du budget principal

<p align="center">COMITE SYNDICAL DU 7 FEVRIER 2022 DELIBERATION N° CSD 2022-178</p>

Le 7 février 2022, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Francis BECK, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Alphonse MASSON, Mme Sophie PASTOR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Bernard SIMON, M. Pierre TACCONI, Mme Magaly TONIN, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Michel ROUCHON.

Etaient Absents/Excusés : M. Denis BAUR, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Nicolas KARMANN, M. Roland KLEIN, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, M. Michel PAQUET, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZAK, M. David SUCK, Mme Brigitte TORLOTING, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5721-2-1 ;

VU le rapport n° CSR 2022-178 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 7 février 2022.

CONSIDERANT les éléments ci-dessous :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'est tenu lors du Comité Syndical du 20 décembre 2021. Il a été l'occasion de faire le point sur la situation financière de la structure et a permis de fixer les orientations qui sont inscrites dans le présent Budget Primitif (BP).

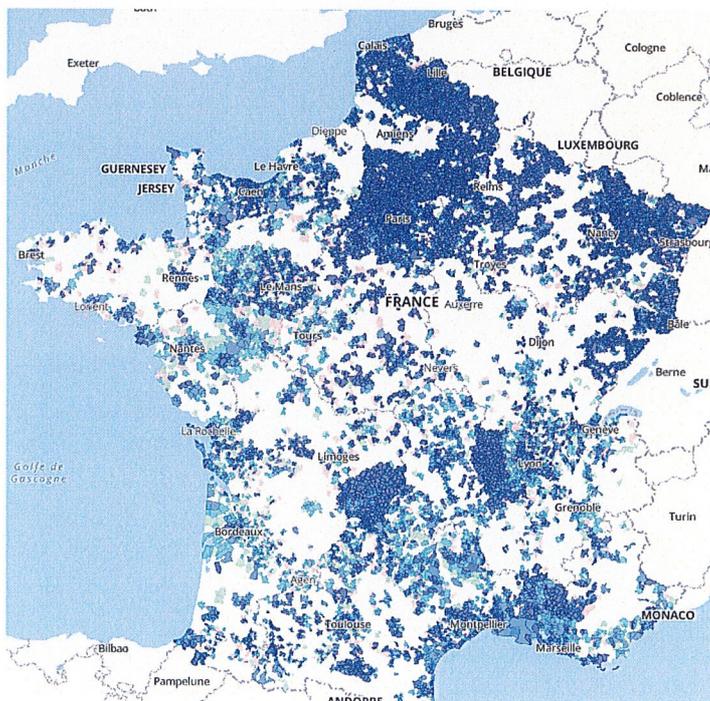
L'objectif de la présentation du Budget Primitif 2022 est de concrétiser ces orientations financières au travers de la mise au point du budget syndical.

a. Bilan du projet Très Haut Débit mosellan

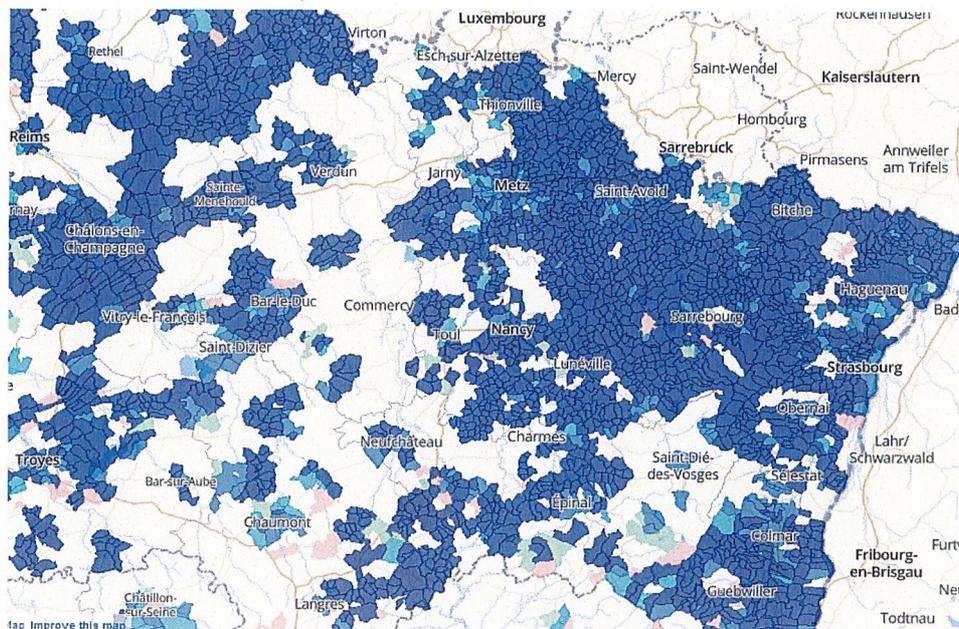
Une infrastructure FttH achevée en mars 2021 et en service sur l'ensemble du périmètre juin 2021, soit pour 160 000 logements.

La dernière zone NRO a été achevée en travaux en mars 2021. Il s'agit de la plaque de SARREBOURG.

Une carte est publiée par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) sur le déploiement de la fibre. Les zones de couleur indiquent celles où la fibre est commercialisée. Les différentes couleurs montrent le taux d'accès à la fibre pour les logements (rose de 0 à 10 % à bleu foncé supérieur à 80 %).



Il reste en France de nombreuses zones sans déploiement pour l'heure. 6 zones sont visibles en France concernant un déploiement avancé et significatif : le Bassin parisien, les Hauts-de-France, la Loire /Rhône, les bords de la méditerranée et les 3 départements du Nord-Est de la Région Grand-Est (Moselle, Meurthe-et-Moselle ainsi que l'Alsace).



En Grand Est, la Moselle, la Meurthe-et-Moselle ainsi que l'Alsace ont terminé (la Moselle) ou sont en passe de terminer leur déploiement (2022 pour l'Alsace, 2024 pour le reste du Grand Est). Pour les autres départements, le déploiement n'est pas encore effectué dans la majorité du territoire.

Le déploiement sous maîtrise d'ouvrage de MOSELLE FIBRE est terminé. Le réseau d'initiative publique de MOSELLE FIBRE rejoint le club très fermé des départements fibrés entièrement en zone rurale et péri-urbaine (Oise, Loire, Val d'Oise). Il s'agit du premier réseau d'initiative publique entièrement fibré du Grand Est.

Complétude de zone et raccordement des logements même les plus éloignés

Ce sont des atouts forts du projet porté par MOSELLE FIBRE.

La couverture du réseau de MOSELLE FIBRE atteint 96 % dû à une maîtrise publique du déploiement FttH. En effet, les déploiements sous maîtrise d'ouvrage privée ont tendance à privilégier la construction des prises sans difficultés techniques dès le départ. Ce phénomène apporte une couverture partielle de la zone NRO, laissant les dernières prises dans un délai de plusieurs années avant leur éligibilité. Pour exemple, en zone AMII, un minimum de 8 % des logements seront raccordés dans les 5 ans suivant le premier établissement du réseau.

Le principe de construction acté par les élus de MOSELLE FIBRE a eu pour objet de générer très peu de logements isolés. En effet, la pose du réseau de distribution s'effectue à partir de 2 logements. L'ensemble des annexes de village est donc fibré dès l'ouverture à la commercialisation.

Un taux de pénétration moyen de plus de 45 % soit le double de la moyenne nationale.

Aujourd'hui le taux de pénétration moyen est de plus de 45 %. Certaines zones approchent les 70%.

ORANGE est présent depuis 2017 sur l'ensemble du réseau. SFR, présent depuis 2020, adresse ses offres à 60 000 logements pour une couverture du réseau à fin 2022. BOUYGUES TELECOM accélère la commercialisation sur 30 000 logements pour une couverture du réseau à fin 2022. Cette pluralité d'opérateurs démontre la pertinence du réseau et permet aux Mosellans de disposer d'une concurrence équivalente aux zones urbaines.

Une infrastructure accessible à tous

L'enjeu de 2022 dans le suivi de l'infrastructure FttH est de terminer la construction des boîtiers de rue et des boîtiers immeuble concernant les 4 % de logements encore non éligibles. Le délégataire Moselle Numérique est chargé de cette mission. Les équipes de MOSELLE FIBRE contrôleront l'engagement pris par Moselle Numérique de finir ces constructions pour avril 2022.

MOSELLE FIBRE va également rencontrer les aménageurs, les lotisseurs et les services instructeurs de permis de construire pour diffuser un guide de bonne pratique pour la construction des prises optiques dans les logements, des réseaux en domaine privé ou dans la rue. En effet, le code de la construction rend obligatoire la pose de fibre pour toutes constructions neuves, opérations de réhabilitation ou construction de lotissement.

Le Groupe d'Intervention Fibre (GIF) composé de 2 agents de MOSELLE FIBRE verra en 2022 une année pleine de fonctionnement alors que cette action a débuté en septembre 2021.

En lien avec le standard de MOSELLE FIBRE, le GIF s'occupe des raccordements complexes auprès du grand public. Ces agents apportent conseil et accompagnement à la population dans leur démarche de raccordement pour éclaircir des situations parfois problématiques (annulation de commande du FAI, génie civil cassé, problème d'adresse...). Cet accompagnement allant de l'appel téléphonique jusqu'à la venue sur le terrain, lorsque cela est nécessaire, constitue un dispositif unique en France.

b. Une action tournée vers le développement des usages et l'accompagnement aux collectivités

Le projet de médiation numérique

AXE 1. Déploiement d'ateliers d'acquisition de compétences numériques pour plus de 30 000 mosellans éloignés du numérique d'ici à 2023

Lauréat de l'appel à projet national pour le déploiement des Pass numériques (avec un financement de 1,5 M€ de l'ANCT), MOSELLE FIBRE poursuit l'objectif de former 30 000 Mosellans au numérique d'ici fin 2023, avec le concours d'acteurs locaux de médiation numérique labellisés (associations, entrepreneurs individuels et entreprises).

Les publics visés sont les personnes éloignées de l'emploi, les seniors, les salariés de TPE, artisans, commerçants et agriculteurs.

Ces ateliers de médiation numérique se feront selon un parcours de formation de 5 x 2 heures, seront gratuits pour le bénéficiaire et se tiendront au plus proche des habitants. Après une évaluation des besoins, les bénéficiaires seront orientés vers l'un ou l'autre des parcours de formation (découverte 1 et 2, intégration professionnelle 1 et 2, activité 1 et 2).

Chaque bénéficiaire du Pass numérique se verra attribuer 10 Pass d'une valeur de 10 euros chacun, correspondant à une valeur totale de 100 euros et représentant un parcours de formation de 10h.

Une plateforme informatique en cours de déploiement permettra d'éditer ces Pass numériques sous forme de QR Code et d'organiser leur distribution et leur bonne utilisation en mettant en relation les différents intervenants impliqués dans la démarche : superviseurs, commanditaires, prescripteurs, organisateurs et intervenants.

Cet outil permettra de planifier, de superviser et de contrôler le déploiement des Pass numériques. Il sera aussi le socle du partenariat entre les différents acteurs impliqués dans le programme de médiation numérique en Moselle.

AXE 2. Création d'une filière de médiation pour mettre à disposition des organismes publics ou privés un outil en capacité de répondre aux besoins de formation de leurs usagers.

L'enjeu est de structurer l'offre de services du territoire, afin de garantir aux habitants l'accès à une offre de proximité correspondant à leurs besoins, d'accroître la lisibilité et la visibilité de l'offre de services pour l'ensemble des acteurs de l'inclusion numérique et de renforcer l'impact des actions en privilégiant un fonctionnement en réseau et le partage des ressources.

AXE 3. Accompagner le grand public aux démarches en ligne et **constituer un réseau d'aidants numériques**

5 conseillers numériques sont recrutés à MOSELLE FIBRE. Chacun est affecté à un territoire de Moselle (Thionville, Metz-Orne, Forbach Saint-Avold, Moselle Sud et Sarreguemines-Bitche).

Equipés d'un véhicule utilitaire et d'un caisson de médiation numérique comportant des ordinateurs portables, des tablettes et un vidéoprojecteur, leur mission est d'organiser et d'animer des ateliers de médiation numérique dans les villages et dans les quartiers, au plus proche des habitants (salles communales, centres sociaux, salles du département...).

Ces ateliers porteront principalement sur l'accès au droit (AMELI, CAF, Impôts, Pôle Emploi, etc.). Ils regrouperont de 3 à 5 personnes, afin d'accompagner au mieux les personnes dans leurs démarches en ligne, sur des sessions de formation de 2 heures.

Les démarches en ligne considérées seront celles des institutions de protection sociale et de l'Etat (le même socle que les Maisons France Services). Il sera possible également d'intégrer d'autres démarches plus spécifiques et territorialisées en fonction de la demande des citoyens et des collectivités concernées.

L'intervention des conseillers numériques de MOSELLE FIBRE se fera en pleine cohérence et visera la complémentarité avec les services d'accompagnement au numérique délivrés par les Maisons France Services, les autres conseillers numériques et les différents lieux de médiation présents sur les territoires.

L'autre mission des conseillers numériques est de former et de constituer un réseau d'aidants numériques en contact direct avec les populations (élus, secrétaires de mairies, travailleurs sociaux, responsables associatifs, etc.).

La formation portera sur le rôle d'aidants numériques (champ d'intervention de l'aidant, rôle, contexte juridique, outils à sa disposition, notamment Aidants Connect). En effet, les aidants numériques sont susceptibles d'effectuer des démarches en ligne pour le compte de tiers en difficulté face au numérique. Ces démarches sont bien souvent nominatives et personnelles (déclaration d'impôts, carte grise, relation avec un fournisseur d'énergie, fournisseur d'accès à Internet...), ce qui nécessite formation et protection juridique.

Ce réseau d'aidants permettra de faire une promotion large des Maisons France Services, des conseillers numériques et des ateliers de médiation numérique de MOSELLE FIBRE.

La poursuite des expérimentations et réflexion en cours

Deux expérimentations sont en cours sur le territoire de MOSELLE FIBRE : la vidéoprotection intelligente sur la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et la supervision de la collecte des points d'apports volontaires à verre sur Communauté de Communes Haut-Chemin Pays de Pange.

Un retour d'expérience sera fait en 2022.

Plus largement, 2022 sera l'occasion d'établir des priorités en matière d'usages afin d'investir les thématiques choisies par les élus. Pour se faire, les services vont établir un rapport d'aide à la décision au premier trimestre 2022.

2022 sera l'occasion de la poursuite du suivi des infrastructures en gestion à MOSELLE FIBRE et aussi de la réflexion sur les modalités d'accompagnement numérique des collectivités en fonction des besoins du territoire.

1. BUDGET 2022

a. VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Les tableaux ci-dessous présentent les grandes masses des sections d'investissement et de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2022 de MOSELLE FIBRE en mouvements réels :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	15 798 520,11	9 675 970,43
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	2 962 479,89	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)		8 892 279,57
=	=	=
Total de la section d'investissement (3)	18 761 000,00	18 568 250,00
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	2 492 221,85	8 239 939,09
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	14 028,15	
002 Résultat de fonctionnement reporté (2)		11 240 060,91
=	=	=
Total de la section de fonctionnement (4)	2 506 250,00	19 480 000,00
TOTAL DU BUDGET (5)	21 267 250,00	38 048 250,00

Le projet de BP présente une situation en suréquilibre à hauteur de 16 781 000 €.

b. REPRISE DES RESULTATS 2021

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Comité Syndical peut « au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats ». Le résultat définitif sera arrêté lors du vote du Compte Administratif.

1. Résultat de fonctionnement reporté – compte 002

Je vous propose d'inscrire le résultat de fonctionnement cumulé, soit 11 240 060,91 €, en résultat reporté au compte 002.

2. Résultat d'investissement reporté – compte 001

Je vous propose d'inscrire le résultat d'investissement cumulé, soit 8 892 279,57 €, en résultat reporté au compte 001.

c. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont vocation à retracer les dépenses courantes de MOSELLE FIBRE (charges de personnel, de conseils, d'administration générale...). Les dépenses de fonctionnement correspondent donc aux moyens humains et matériels mobilisés pour conduire le projet d'aménagement numérique de la Moselle.

Le budget de fonctionnement du Syndicat passerait ainsi à 2 506 € pour l'exercice 2022, contre 2 681 k€ sur l'exercice 2021. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- **Frais de personnel : 775 K€**, comprenant la rémunération et autres charges de personnel de l'équipe en place (une directrice, une assistante de direction, une assistante de communication, un responsable technique, un ingénieur déploiement, deux chargés du suivi Télécom, deux conseillers techniques au raccordement, un responsable des affaires générales et du numérique, un chargé du développement des usages, une chargée du budget et des opérations comptables, une chargée administrative et financière) et intégrant le recrutement, en cours, d'un troisième chargé de suivi Télécom ;
- **Indemnités élus et frais de missions : 46 K€ ;**
- **Administration générale : 205 K€**, comprenant notamment les charges liées aux locaux du 28 La Tannerie à Saint-Julien-les-Metz, les fournitures, consommables et autres frais généraux (bureautique, télécommunications et informatique, communication, véhicules, assurances etc.) ;
- **Etudes : 70 K€**, comprenant principalement les charges d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (juridique et financière) qui s'avèreront nécessaires pour accompagner le Syndicat dans la conduite des contrats dont il est titulaire et le développement des projets usages ;
- **Intérêts : 215 K€**, du fait de la mobilisation de l'emprunt en 2017, 2018 et 2020 ;
- **Financement des expérimentations usages : 70 K€** financé par le Retour à Meilleure Fortune 2016 du RHD 57, ces fonds servent aux expérimentations de vidéoprotection intelligente et de bacs à verre connectés ;

- **Développement des usages numérique : 955 K€.** Je vous propose d'affecter 600 K€ pour l'année 2022 au titre du retour usage. 100 K€ seront versés au budget annexe de Médiation Numérique pour l'équilibre et 500 K€ vont être dédiés aux usages prioritaires fixés par les membres. A cette dernière catégorie s'ajoute, les fonds provenant du reliquat du Retour à Meilleure Fortune 2016 du RHD 57 (140 K€) et du reliquat du retour usages 2021 (215 K€) ;
- **Les charges exceptionnelles : 170 K€.** Ce budget sert à provisionner les montants éventuellement réclamés d'intérêts moratoires ou de régularisation comptable (20 K€). De plus, il y est mis les frais de rupture de la DSP Covage 2 Sarres (remboursé par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud).

BILAN DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (3)	530 000,00	14 028,15	1 184 021,85		1 198 050,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (3)	605 000,00		775 200,00		775 200,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
63	IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			2 000,00		2 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586) (3)	431 000,00		146 000,00		146 000,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
Total des dépenses de gestion courante		1 566 000,00	14 028,15	2 107 221,85		2 121 250,00
66	CHARGES FINANCIERES	230 000,00		215 000,00		215 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (3)	810 000,00		170 000,00		170 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (3)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 606 000,00	14 028,15	2 492 221,85		2 506 250,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)	6 995 000,00		14 473 750,00		14 473 750,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	2 050 000,00		5 500 000,00		5 500 000,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		9 045 000,00		19 973 750,00		19 973 750,00
TOTAL		11 651 000,00	14 028,15	22 465 971,85		22 480 000,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						22 480 000,00

2. Recettes de fonctionnement

Participation de fonctionnement des membres

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget du Syndicat sont financées par les participations annuelles de ses membres. Conformément à l'article 11.2 des statuts du Syndicat, le montant total de ses dépenses est pris en charge pour moitié par le Département et pour moitié par les autres membres du Syndicat, au prorata de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié sur la partie du territoire de l'EPCI où MOSELLE FIBRE exerce la compétence en matière de communications électroniques, selon les modalités définies par une délibération du Comité Syndical.

L'évaluation des participations des membres est la suivante :

- **Participation des EPCI adhérents : 243 K€**, correspondant au produit du montant unitaire de **0,75 € / habitant**, pour les 14 EPCI membres, soit, dans le détail :

EPCI	POPULATION 2021	MONTANT 2021
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS	25 985	19 488,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HOUBE ET DU PAYS BOULAGEOIS	19 525	14 643,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PANGE - HAUT CHEMIN	19 225	14 418,75 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARREGUEMINES CONFLUENCES	13 877	10 407,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MESSIN	16 331	12 248,25 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS	28 853	21 639,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SARREBOURG MOSELLE SUD	45 555	34 166,25 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARC MOSELLAN	34 689	26 016,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PHASLBOURG	17 490	13 117,50 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT	24 358	18 268,50 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	28 875	21 656,25 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAD ET MOSELLE	9 877	7 407,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES	25 187	18 890,25 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION DE SAINT AVOLD SYNERGIE	13 957	10 467,75 €
	323 784	242 838,00 €

Le montant indiqué ci-dessus représente les participations effectives 2021 ; les montants 2022 pourront varier à la marge en fonction de la population municipale au 1^{er} janvier 2021.

- **Contribution du Département de la Moselle : 243 K€**, qui correspond à la même somme versée par les EPCI membres, comme prévu par les statuts.

Redevances des délégataires

MOSELLE FIBRE est délégant de deux DSP générant des redevances : l'une gérée par Moselle Telecom pour le RHD 57 et l'autre gérée par Moselle Numérique pour le FttH.

La prévision de redevances est la suivante :

- **Redevance de Moselle Numérique (6 716 K€) :**
 - ❖ 150 K€, correspondant à la redevance de contrôle prévue dans le contrat de DSP,
 - ❖ 3 415 K€ de redevance fixe pour la mise à disposition de l'infrastructure FttH,
 - ❖ 1 443 K€ de redevance variable pour la mise à disposition de l'infrastructure FttH,
 - ❖ 1 708 K€ de redevance de pré-raccordement.
- **Redevance de Moselle Telecom : 800 K€** de redevance de mise à disposition de l'infrastructure et **85 K€** de redevance de contrôle.

Autres recettes de fonctionnement

- **Excédent reporté : 11 240 K€**, constituant le report de l'excédent de la section de fonctionnement.
- **Recettes exceptionnelles : 150 K€**, il s'agit du remboursement de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud pour les frais de rupture de la DSP Covage 2Sarres (conformément à la convention idoine).

BILAN DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (4)	474 000,00		485 676,00		485 676,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (4)	6 612 000,00		7 601 500,00		7 601 500,00
Total des recettes de gestion courante		7 086 000,00		8 087 176,00		8 087 176,00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)	17 557,08		152 763,09		152 763,09
78	REPRISES SUR PROVISIONS (4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 103 557,08		8 239 939,09		8 239 939,09
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	41 000,00		3 000 000,00		3 000 000,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		41 000,00		3 000 000,00		3 000 000,00
TOTAL		7 144 557,08		11 239 939,09		11 239 939,09
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						11 240 060,91
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						22 480 000,00

d. SECTION D'INVESTISSEMENT :

1. Dépenses d'investissement : 2022, consolidation de l'aménagement numérique de la Moselle

Les dépenses d'investissement inscrites au budget correspondent principalement aux participations publiques aux raccordements et à la complétude (immeuble et raccordement longs) versés au Déléataire Moselle Numérique. Ces dépenses permettent de finaliser l'investissement de premier établissement du réseau.

Les dépenses d'investissement de 2022 se répartissent comme suit :

- **Raccordements et complétudes : 9 000 K€** ; chaque raccordement effectué par un opérateur donne lieu à une participation publique de 250 €. Ce poste de dépenses correspond également aux participations pour les raccordements longs et le raccordement des immeubles non faits par le groupement constructeur.
- **Marché de conception réalisation FttH Audun-le-Tiche et Russange : 2 756 K€**, correspondant au coût des parties Transport et Distribution du réseau qui sera déployé sur les communes d'Audun-le-Tiche et Russange (5 000 prises évaluées). Le coût des raccordements et de la complétude sera versé au Déléataire comme pour le reste de l'infrastructure.
- **Versement du reliquat de l'impact COVID au groupement Easy Fibre 57 : 1 020 K€**, comme convenu au protocole d'accord transactionnel avec MOSELLE FIBRE, le versement d'une partie de l'impact COVID est subordonné au versement par le groupement Easy Fibre 57 des redevances d'occupation des infrastructures tierces (fourreaux et poteaux). Une partie de ces redevances est due à certains membres de MOSELLE FIBRE en tant qu'AODE.
- **Installation de panneaux d'entrée de ville « Moselle Fibrée » : 553 K€**, les communes du périmètre de MOSELLE FIBRE disposeront de panneaux pour indiquer la présence du réseau fibre.
- **Démontage du réseau câblé UEM : 420 K€**, MOSELLE FIBRE a passé un accord avec UEM et URM sur l'arrêt du service câble sur 24 communes ainsi que sur la réutilisation des poteaux URM pour le passage de la fibre. Dans cet accord, il est prévu la dépose, par MOSELLE FIBRE, du câble en partie Distribution et UEM se charge de la dépose sur la partie raccordement.
- **Déploiement de pylônes : 105 K€**, représentant le reliquat pour la construction des 10 pylônes de téléphonie mobile en vue de la résorption des zones blanches en centres bourgs. La plupart des pylônes sont construits et/ou mis en service. Le marché est en phase de bouclage financier et juridique.
- **Financement des expérimentations usages : 90 K€** financé par le Retour à Meilleure Fortune 2016 du RHD 57, ces fonds servent aux expérimentations de vidéoprotection intelligente (installation de nouvelles caméras).
- **Acquisition de matériel : 25 K€**, permettant d'acquérir ou de renouveler le parc informatique et les licences d'utilisation de logiciels.
- **Assistance technico-économique : 70 K€**, comprenant les charges d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (technico-économique) pour accompagner le Syndicat dans la conduite des contrats dont il est titulaire.
- **Remboursement en capital de la dette : 800 K€**, en vue des remboursements de l'emprunt mobilisé en 2017, 2018 et 2020.

- **Le retour financier aux membres : 2 000 K€.** Les redevances issues de l'infrastructure FttH construite sont prioritairement affectées au remboursement de l'emprunt et aux provisions pour investissement de vie du réseau (1 845 K€ sont inscrits en reste à réaliser pour le retour financier aux membres de 2021).

Il vous est proposé, pour 2022, d'attribuer une partie de la redevance à un retour financier aux membres de MOSELLE FIBRE. Ce dispositif exceptionnel en matière d'investissement public, serait basé sur 10 € par prise payée par les EPCI membres et 2,34 € par prise pour le Département.

BILAN DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(y compris programmes) (6)	105 000,00	41 711,30	103 288,70		145 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (y compris programmes) (6)	6 000 000,00	1 845 716,00	11 000 000,00		12 845 716,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (y compris programmes) (6)	20 000,00	12 888,00	565 231,00		578 119,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (y compris programmes) (3)(6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (y compris programmes) (6)	19 205 000,00	1 062 164,59	3 330 000,41		4 392 165,00
Total des dépenses d'équipement		25 330 000,00	2 962 479,89	14 998 520,11		17 961 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (6)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	800 000,00		800 000,00		800 000,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION - BUDGETS ANNEXES - REGIES NON PERSONNALISEES - (4)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (6)					
020	DEPENSES IMPREVUES					
Total des dépenses financières		800 000,00		800 000,00		800 000,00
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (5)					
Total des dépenses réelles d'investissement		49 086 000,00	2 962 479,89	15 798 520,11		18 761 000,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (2)	41 000,00		3 000 000,00		3 000 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)					
Total des dépenses d'ordre d'investissement		41 000,00		3 000 000,00		3 000 000,00
TOTAL		49 127 000,00	2 962 479,89	18 798 520,11		21 761 000,00
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						21 761 000,00

2. Recettes d'investissement

L'ensemble des financements perçus par les différents co-financeurs du projet, qu'il s'agisse des subventions (EPCI, Département de la Moselle, Région, Etat, Europe) ou d'excédent d'investissement reporté, sera inscrit en recette d'investissement.

Pour 2022, l'Etat devrait verser **2 700 K€** comme subvention pour les raccordements.

Il est attendu également de la part de l'Etat, le versement du solde de la subvention pour la construction des 10 pylônes de téléphonie mobile à hauteur de **500 K€**.

Le versement du solde du FEDER devrait intervenir en 2022 pour un montant de **2 500 K€**, l'assiette de la subvention étant assise sur les études.

La participation des EPCI pour le déploiement du FttH sera de **3 975 K€**. 3 760 K€ payés par la CCPHVA pour le déploiement sur Audun-le-Tiche et Russange et 215 K€ payés par la CCSMS pour le solde de la plaque d'Abreschviller. Ces participations pourraient diminuer en cas de subventions de l'Etat, l'Europe où la Région au titre de ces territoires.

L'excédent d'investissement reporté s'élève à **2 000 K€**.

BILAN DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (sauf 138) (9)	9 500 000,00		9 675 000,00		9 675 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (9)					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (3)(9)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (9)	4 377,90		970,43		970,43
Total des recettes d'équipement		9 500 000,00		9 675 970,43		9 675 970,43
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)					
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (6)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (9)					
Total des recettes financières						
45...2	Total des opérations pour compte de tiers (9)					
Total des recettes réelles d'investissement		9 504 377,90		9 676 970,43		9 675 970,43
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)	6 995 000,00		14 473 750,00		14 473 750,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (2)	2 050 000,00		5 500 000,00		5 500 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)					
Total des recettes d'ordre d'investissement		9 045 000,00		19 973 750,00		19 973 750,00
TOTAL		18 549 377,90		29 649 720,43		29 649 720,43
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						8 892 279,57
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						38 542 000,00

Le Président précise par ailleurs qu'en vertu des dispositions prévues par l'instruction comptable M14, le budget est voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres. Telles sont les caractéristiques essentielles du projet de Budget Primitif pour l'exercice 2022, sur lequel je vous demande de bien vouloir délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **ARRETE** le Budget pour 2022 à 44 241 000 € en dépenses et 61 022 000 € en recettes répartis ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section d'investissement	21 761 000,00	38 542 000,00
Total de la section de fonctionnement	22 480 000,00	22 480 000,00
TOTAL DU BUDGET	44 241 000,00	61 022 000,00

- ARTICLE 2 : **VOTE** les diverses inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent dans les tableaux ci-avant, étant précisé que le budget est voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- ARTICLE 3 : **FIXE** pour l'exercice 2022 à 0,75 € par habitant la participation des EPCI membres dans les conditions énumérées à l'article 11.2 des statuts de MOSELLE FIBRE ;
- ARTICLE 4 : **AFFECTE** au chapitre budgétaire 204 le montant de 2 000 000 € pour le retour financier aux membres et de 9 000 000 € pour les subventions aux raccordements et à la complétude de plaque versées à Moselle Numérique au titre de la convention de délégation de service public d'exploitation et de commercialisation du réseau Très Haut Débit de la Moselle ;
- ARTICLE 5 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 22

Adopté par : 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER

Accusé de réception en préfecture
057-200052058-20220207-CSD2022-178-DE
Date de télétransmission : 17/02/2022
Date de réception préfecture : 17/02/2022

14/14